



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question orale n° 880

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences des choix budgétaires faits par le Gouvernement et qui conduisent à une dégradation des conditions d'enseignement et de l'encadrement éducatif des élèves. Déjà, en 2004, c'est une baisse de 40 % des recrutements dans le second degré et le recours massif aux listes complémentaires dans le premier degré auquel nous avons assisté. Pour 2005, les postes annoncés dans l'enseignement élémentaire ne suffiront pas à absorber la hausse démographique du nombre d'élèves attendus. Des 45 000 aides éducateurs présents dans les écoles en 2002, il n'en reste que 9 000. Et le faible nombre d'assistants d'éducation recrutés (moins de 3 000) ne permet pas d'assurer l'encadrement des activités éducatives comme celles liées au BDI et à l'informatique. À Villeurbanne, seul un assistant d'éducation est arrivé pour le secteur primaire qui compte 23 écoles. Le désengagement de l'État tant en personnel qu'en moyens financiers oblige la collectivité locale à assumer des charges nouvelles. Aussi, elle souhaite savoir comment le Gouvernement envisage de diminuer les moyens adéquats à l'école pour qu'elle assure ses missions et améliore la scolarisation des élèves.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Gautier, pour exposer sa question, n° 880, relative aux effectifs des personnels de l'Éducation nationale.

Mme Nathalie Gautier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la rentrée scolaire a démarré sur de nouveaux affichages trompeurs. Comment peut-on soutenir publiquement que la rentrée 2004 s'est bien passée quand les statistiques annuelles du ministère laissent entrevoir une crise de l'encadrement ? Alors que le nombre d'élèves a augmenté, celui des enseignements et des personnels administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance a diminué.

À Lyon, chaque semaine, un collectif se mobilise pour dénoncer le vaste plan de licenciement qui vient de toucher près de 40 000 enseignants non titulaires. Pour les contractuels, la fin du dispositif Sapin marque le début d'une précarisation durable de leurs conditions de travail.

Chacun peut observer que les choix budgétaires de ce gouvernement conduisent à une dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement. L'année 2004 a été marquée par une baisse de 40 % des recrutements dans le second degré et par un recours massif aux listes complémentaires dans le premier degré. Pour 2005, les postes annoncés dans l'enseignement élémentaire ne suffiront pas à absorber la hausse démographique du nombre des élèves attendus.

De plus, il ne reste aujourd'hui que 9 000 aides éducateurs sur les 45 000 présents dans les écoles en 2002. Le faible nombre d'assistants d'éducation recrutés - moins de 3 000 - ne permet pas d'assurer l'encadrement des activités éducatives, comme celles liées aux bibliothèques et à l'informatique.

À Villeurbanne, dans ma circonscription, un seul assistant d'éducation est arrivé pour le secteur

primaire, qui compte 23 écoles. Aussi le désengagement de l'État, tant en personnel qu'en moyens financiers, oblige-t-il les collectivités locales à assumer des charges nouvelles. Nous assistons, sous couvert de décentralisation, à un transfert de charges sans compensation financière.

L'éducation nationale requiert la présence d'adultes dans les établissements, que ce soit pour les élèves, pour assurer les relations avec les parents ou pour prévenir la violence et faire tout simplement de chaque jeune un citoyen.

Quand et comment envisagez-vous de donner les moyens adéquats aux établissements pour que l'école puisse continuer d'assumer ses missions et améliorer la scolarisation des élèves ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'outre-mer.

Mme Brigitte Girardin, *ministre de l'outre-mer*. Monsieur le président, madame la députée, je vous demande de bien vouloir excuser l'absence de M. François Fillon, qui est actuellement en réunion avec l'un des rapporteurs du budget. Il m'a donc chargé d'apporter des éléments de réponse à la question que vous venez de poser.

L'éducation nationale constitue une priorité budgétaire pour notre gouvernement, et elle le demeurera en 2005.

Le budget que François Fillon a présenté, il y a quelques jours, prévoit, en effet, une progression de 2,6 % des crédits, soit nettement plus que le budget de l'État, qui augmente, lui, de 1,8 %.

En ce qui concerne les effectifs, il est principalement tenu compte de l'évolution démographique.

Dans le premier degré, 1 000 créations d'emplois sont prévues. Mais il convient, dans ce domaine, de tenir compte du passé : entre 1996 et 2002, le nombre d'élèves a diminué de 200 000, alors que le nombre d'enseignants, lui, a progressé.

En 2003, dernière rentrée pour laquelle nous disposons de chiffres constatés, il y a eu 10 000 élèves en plus contre 34 000 attendus.

Dans le second degré, 3 400 postes de titulaires sont supprimés, ce qui correspond aux évolutions prévisibles des besoins.

Vous évoquez les postes mis aux concours. Sachez que François Fillon a relevé, de façon significative, leur nombre de 1 000, si l'on tient compte du premier et du second degré : moins 500 dans le premier degré, le pic des départs en retraite étant atteint cette année ; mais plus 1 500 dans le second degré, où les départs en retraite vont encore augmenter au cours des années à venir.

Enfin, vous évoquez l'encadrement. Le Gouvernement a pris la décision de ne pas reconduire les emplois-jeunes. Cela ne doit pas vous surprendre, puisque ce statut était prévu pour cinq ans et a été défini par le gouvernement que vous avez soutenu ; cinq années au surplus sans réelle formation et sans débouchés clairs.

Nous les remplaçons par des assistants d'éducation, qui sont, eux, des personnels titulaires. Le contexte budgétaire dans lequel se trouve notre pays nous a contraints à privilégier la création de postes ciblés sur les assistants de vie scolaire. L'accompagnement des élèves handicapés représente l'un des secteurs où nous sommes le plus en retard et où les besoins sont les plus criants. Nous avons donc décidé d'agir plus particulièrement sur ce secteur.

Madame la députée, notre ambition est bien de donner à nos enfants toutes les chances de s'épanouir dans le cadre d'une éducation de qualité ; mais il est aussi de notre devoir de ne pas leur laisser une dette insoutenable.

Au regard des conditions économiques, ce budget en hausse nous apparaît tout à fait raisonnable. Il est en tout cas compatible avec notre grande ambition pour l'école.

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Gautier.

Mme Nathalie Gautier. Je voudrais, si vous le permettez, madame la ministre, revenir sur la situation des personnels non titulaires.

Une loi est sur le point, je crois, d'être votée pour la fonction publique. Elle prévoirait l'instauration d'un nouveau type de recrutement pour ces personnels non titulaires. L'application de cette loi entraînerait une précarisation supplémentaire pour ces personnels non titulaires. En effet, l'administration pourra, en toute légalité, révoquer un enseignant contractuel au terme de son premier contrat. Elle pourra, par ailleurs, ajuster ce contrat au plus près des besoins de l'établissement, ce CDD n'ayant aucune durée minimale.

Pour contourner la directive européenne, il faut éviter de renouveler le contrat ; sinon, celui-ci serait

requalifié en CDI. On peut craindre que le *turn over* des non-titulaires ne soit très rapide et que la précarité ne devienne la norme.

Je m'inquiète pour ces personnels non-titulaires : contractuels ou vacataires, puisque l'on constate, dans le même temps, une fermeture généralisée des concours internes de recrutement.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 880

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7655

Réponse publiée le : 6 octobre 2004, page 7458

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 octobre 2004